

STATUTS ET RÈGLEMENTS

Édition 2009

PROJET D'AMENDEMENT SOUMIS AU CONGRÈS SPÉCIAL
(25, 26, 27 NOVEMBRE 2009)



40ans
1969-2009

CHAPITRE 5 – BUREAU FÉDÉRAL

STATUTS ACTUELS	AMENDEMENTS PROPOSÉS	ARGUMENTAIRE
<p>5.06 COMPOSITION</p> <p>Le bureau fédéral est composé des personnes suivantes :</p> <p>5.06.01</p> <p>Les personnes désignées à cette fin par les regroupements de la fédération et élues par le congrès fédéral.</p>		
<p>5.06.02</p> <p>Le bureau fédéral compte 14 personnes déléguées en provenance des regroupements. Chaque regroupement a droit à un nombre de membres du bureau fédéral déterminé selon le tableau suivant :</p> <p>Regroupement cégep : 8 membres Regroupement privé : 2 membres Regroupement université : 4 membres</p> <p>Cette représentation tient compte de la taille de chaque regroupement à l'intérieur de la fédération.</p>	<p>5.06.02</p> <p>Le bureau fédéral compte 15 personnes déléguées en provenance des regroupements. Chaque regroupement a droit à un nombre de membres du bureau fédéral déterminé selon le tableau suivant :</p> <p>Regroupement cégep : 9 membres Regroupement privé : 2 membres Regroupement université : 4 membres</p> <p>Cette représentation tient compte de la taille de chaque regroupement à l'intérieur de la fédération.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. <i>Considérant que cet ajout tient compte de la taille de chacun des regroupements à l'intérieur de la Fédération.</i> 2. <i>Considérant que cet ajout maintient une proportion similaire à celle qui existe actuellement pour les cégeps en ce qui a trait à la représentation du regroupement cégep au Bureau fédéral.</i> 3. <i>Considérant l'importance de maintenir un équilibre au Bureau fédéral dans la représentation de chacun des regroupements.</i>